

## MISSION OUVRAGES D'ART

**Conférence Technique Territoriale sur le PNP**  
**30 Mars 2023**



Assainissement



Bâtiment



Eau potable



Espace public



Ouvrage d'art

# Création de l'ATD 2014



- **Etablissement public administratif** (CGCT: art L5511-1)
- **Adhésion libre** des collectivités audoises par délibération
  - Le Département est membre statutairement
  - Les communes (90 % des communes adhérentes)
  - Les EPCI à fiscalité propre dont au moins une partie des communes est située sur le département de l'Aude (85 % des EPCI adhérents)
  - Les autres EPCI (10 SIAEP/EU)

# Les communes adhérentes

L'ingénierie au



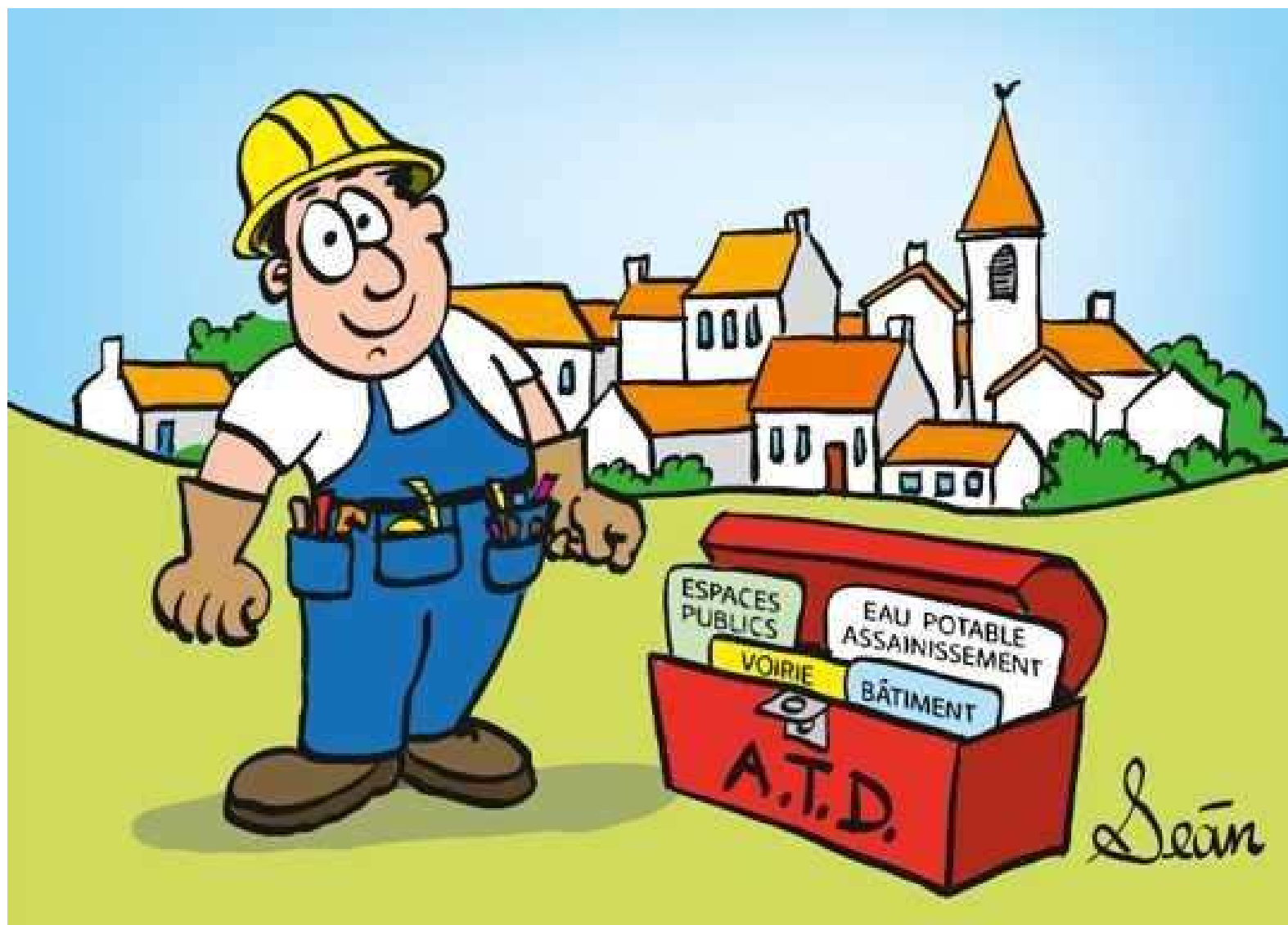
Janvier 2023

- **Etablissement public administratif** (CGCT: art L5511-1)
- **Adhésion libre** des collectivités audoises par délibération
  - Le Département est membre statutairement
  - Les communes (90 % des communes adhérentes)
  - Les EPCI à fiscalité propre dont au moins une partie des communes est située sur le département de l'Aude (85 % des EPCI adhérents)
  - Les autres EPCI (10 SIAEP/EU)
- Au plus proche de ses adhérents :
  - Siège à **Carcassonne**
  - Appui ponctuel depuis les **différents sites déconcentrés du Département**

- L'ATD 11 dispose de **3 organes** de gouvernance :
  - le Président du Conseil Départemental qui est, de plein droit, le **Président** de l'ATD 11
  - une **Assemblée générale** qui comprend un représentant de chaque adhérent
  - un **Conseil d'administration** qui est composé de trois collèges
    - ❖ le collège des représentants du Département (10 membres dont le Président)
    - ❖ le collège des communes (10 membres)
    - ❖ le collège des intercommunalités (5 membres)

**Une gouvernance partagée entre le Département et les collectivités membres**

## Les missions et domaines d'intervention





# Les missions et domaines d'intervention

- Assurer une **mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage** en :
  - **Espace public** : aménagements traverses d'agglomérations, places & voies communales existantes, plan de circulation, etc.
  - **Ouvrages d'art** : AMO/Moe et surveillance des ponts, murs de soutènement, etc.
  - **Bâtiment** : construction, rénovation ou extension de bâtiments publics
  - **Eau potable** : stockages, traitements, réseaux, etc.
  - **Assainissement** : stations d'épuration, réseaux, etc.
  - **Délégation de Service Public** : pour l'alimentation en eau potable, l'exploitation des stations d'épuration, etc.
- L'ATD est **le service technique en « CDD » des adhérents**



Dès la création de l'ATD en 2014, le conseil d'administration a souhaité mettre en avant la surveillance des ouvrages d'art.

Le gestionnaire public est responsable **pénalement** (article 121-3 alinéa 3 et 4 du code pénal) de la sécurité des ouvrages qu'il met à la disposition de ses administrés.

A minima, le gestionnaire public doit assurer la sécurité et donc vérifier ses équipements.

**Proposition aux adhérents de l'ATD11 :  
assurer la surveillance de leurs OA**

- **Ouvrages d'art départementaux (CDII)**

- 2849 ponts de plus de 2m d'ouverture,
- 1786 murs de soutènement (environ 400 000 m<sup>2</sup>)
- 800 mètres pour 15 tunnels
- 9171 aqueducs

- **Ouvrages d'art communaux (ATDII)**

- 210 ponts de plus de 2 m d'ouverture
- 27 murs de soutènement

# Organisation de la surveillance

**Objectif** : préserver son patrimoine, assurer la sécurité en optimisant les frais

Responsabilité du maître d'ouvrage : **organiser la surveillance**, qui consiste à suivre l'**évolution** des ouvrages à partir d'un **état de référence**.

## **Organisation** :

Etablir l'**état de référence** : recenser les ouvrages, gérer et stocker les informations, constituer une documentation, définir les processus de visite, organiser la surveillance et assurer l'entretien courant

A partir de la **surveillance** mise en place, **définir stratégie d'entretien et de grosses réparations**

**L'action préventive est toujours plus efficace et économique que l'action curative.**

**Texte de référence :** Instruction Technique pour la Surveillance et l'Entretien des Ouvrages d'Art (**ITSEOA**).

Document pour les ouvrages de l'Etat. Peut servir de référence à tout maître d'ouvrage en charge d'une structure du même type.

Plusieurs guides techniques découlent de l'ITSEOA, le plus courant sur les ouvrages communaux : fascicule 30 “ponts et viaducs en maçonnerie”

**Transposition des bonnes pratiques de l'Etat au Département et donc via l'ATD aux communes et EPCI**

# Les actions et les acteurs de la surveillance

Différents niveaux d'actions de surveillance :

- Un **contrôle périodique** : ce contrôle, voulu simple, réalisé sans moyens d'accès particulier, peut être effectué par les équipes chargées de l'entretien de la voirie. **Au quotidien...**
- Des **inspections détaillées périodiques (IDP)** : ce contrôle, plus complet réalisé par des équipes spécialisées en ouvrages d'art internes (ATD) ou bureaux d'études privés. Une **périodicité variable** adaptée en **fonction** du type d'ouvrage, de sa sensibilité à son environnement et aussi de son **état** relevé au cours des contrôles périodiques.
- **Des visites subaquatiques** : dans le cas où l'ouvrage comporte des parties immergées, celles-ci doivent faire l'objet de visites subaquatiques qui constituent un **cas particulier** d'inspection détaillée réalisée par des équipes de plongeurs spécialisés.

## L'assistance de l'ATD II

L'assistance proposée par l'ATD II consiste à :


- **assurer** pour le compte des communes adhérentes, la **surveillance** des ouvrages d'art
- **mettre à disposition AREO** qui est un **logiciel** d'aide à la **gestion** des ouvrages d'art. AREO permet de recenser les ouvrages, de gérer et de stocker les informations, de constituer une documentation, de définir les processus de visite et d'organiser la surveillance

Avec du personnel expert de l'ATD et du service Ouvrages d'Art du Conseil Départemental de l'Aude dans le cadre de sa convention de mise à disposition du personnel du CD II.

## L'assistance de l'ATD 11



Les contrôles et visites périodiques ou exceptionnelles.  
Productions de Fiches simplifiées synthétiques :

FICHE PONT SIMPLIFIEE Edition du : 15/05/2019

  
 Agence Technique Départementale  
 L'ingénierie au service des collectivités

**VC11302 01 - Pont du chemin d'Avgues Bonnes**

Renseignements			
Catégorie :		Pont	
<b>Voies</b>			
Nom	Position	PR tabs	Catégorie
Voie communale	Voie portée		
La Boulzane	Voie franchie		
<b>Zones géographiques</b>			
Catégorie	Désignation		
Commune	PUILAURENS		
<b>Données administratives</b>			
Rôle	Catégorie	Désignation	
Maître d'ouvrage	Commune	Puilaurens	
Assistance Maîtrise Ouvrage	Agence	AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE	
Correspondant	DT	DTHVA	
Correspondant	CE	AXAT	
<b>Etat ouvrage</b>			
<b>Moyen</b>			
Renseignements (suite...)			
<b>Ouvrage</b>			
Ouvrage supprimé :		Non	
<b>Caractéristiques</b>			
Famille :	Béton armé	Structure :	1
<b>Informations complémentaires</b>			
Délaisé :		Non	
<b>Suivi</b>			
Type de visite	Périodicité	Date dernière visite	
Visite périodique		22/02/2019	
Visite initiale		02/07/2009	



## L'assistance de l'ATD II

Elaboration de fiches d'Inspection détaillée périodique (IDP) :

STRUCTURE DALLE										
EQUIPEMENT du pont dalle en béton armé										
Défaut	NE	SO	Classe					S	Localisation et ...	Photos
			0	1	2	3	4			
<b>1- Equipements sur ouvrage</b>										
<b>Chaussée de la voie portée</b>										
1, 7	1.1	Déformation vers le bas , affaissement de la chaussée à l'arrière du mur garde grève		0	1	2	3			S
2, 3	1.2	Fissures transversales et longitudinales hors zones d'about ou au droit du joint de chaussée		0	1	2				S
4, 5, 6	1.3	Défauts du revêtement de chaussée		0	1	2				S
<b>Trottoirs et bordures sur ouvrage</b>										
9, 10, 11	1.4	Défauts des bordures et trottoirs		0	1	2	3			S
<b>Dispositifs de retenue sur ouvrage</b>										
13	1.5	Défaut des garde-corps, glissières ou autres		0		2				S
<b>Corniches</b>										
15	1.6	Défauts des corniches		X						
<b>Dispositifs d'évacuation des eaux</b>										
17, 18, 19	1.7	Défauts des dispositifs d'évacuation des eaux sur chaussée et abords de l'ouvrage		0	1	2				S
<b>Joints de chaussée et de trottoirs</b>										
21	1.8	Dégradation du solin		X						
22, 23, 24	1.9	Décalage en élévation ou transversal entre les éléments constitutifs du joint ou contact des éléments du joint en vis à vis		0	1	2	3			S
25, 26, 26 bis, 26 ter	1.10	Dégradation ponctuelles des éléments du joint ou à revêtement amélioré , espace entre les éléments en vis à vis encombré , défaut d'étanchéité		X						
<b>Autres équipements sur ouvrage</b>										
2R à 3I	1.11	Défauts sur autres équipements		X						
<b>2- Equipements sous ouvrage</b>										
<b>Chaussée de la voie franchie</b>										
33	2.1	Déformation, affaissement		X						
33	2.2	Fissures transversales et longitudinales		X						
33	2.3	Défauts du revêtement de chaussée		X						

## Rédaction de PV de visites périodiques (résumé de l'IDP) :

Agence  
Technique  
Départementale

### ATD11

COMpte-RENDU de VISITE  
Service des Ouvrages d'Art CD11

Le 25/02/2019

- **Ouvrage** : Pont du chemin d'Avyques Bonnes - VC11302 01



- **Commune(s)** : Puy-laurens

- **Participants** :

\* SOA : D. Monnet

- **Structure(s)** : Tablier et poutre béton.

- **Principaux désordres** :

**OUVRAGE** : État moyen.

Béton armé une seule travée sur deux culées :

- Tablier en béton armé avec poutres intégrées.

Béton peint qui doit préserver le béton de l'humidité, la peinture commence à s'écaille et laisse apparaître des défauts de bétonnage (nid de cailloux), des éclats de béton avec armatures apparentes et sur les deux poutres principales des fissures

sur la arêtes dans la zone de flexion . Ces fissures proviennent d'un éclatement du béton (tension de flexion, manque d'enrobage) accentué par la corrosion des aciers exposés alors à l'air humide.



Sur la poutre amont une ancienne réparation est de nouveau apparue, d'autres fissures sur les encorbellements murs de culées et murs en aile sont de moindre importance.

- Culées en béton

Murs de culées et murs en aile quelques fissures.



## En phase opérationnelle :

Depuis **2021**, l'ATD peut réaliser la **Maitrise d'Œuvre**.

Différents niveaux d'actions :

- Réalisation du programme des travaux ;
- Assistance pour la consultation de BE spécialisés (hydraulique, structure, géotechnique, topo, etc...) ;
- Réalisation des dossiers réglementaires (UDAP, DDTM, etc...) ;
- Réalisation des études techniques ;
- Aide à la consultation des entreprises travaux ;
- Suivi des travaux ;

## Quelques réalisations



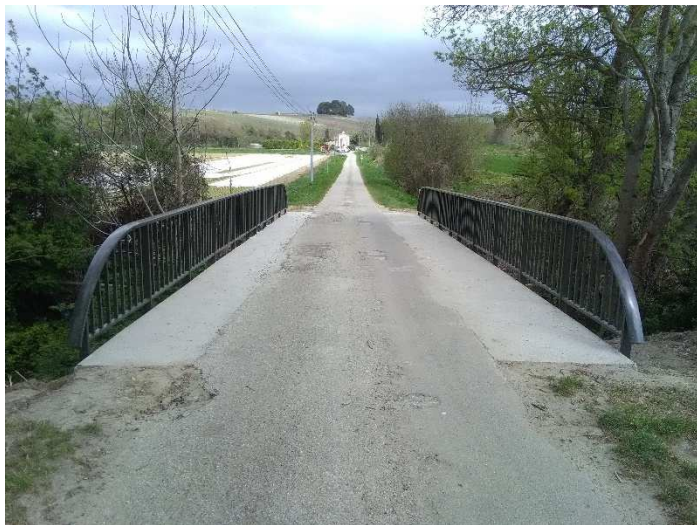
*Roquecourbe :  
Mur de soutènement de la  
station d'épuration*



*CCPLM :  
Réparation d'un passage à  
gué*



## Quelques réalisations



*Montréal :  
Remplacement des gardes  
corps*



*Portel des Corbières:  
Reprise général d'un  
ouvrage en maçonnerie*

## Quelques réalisations



*Lasbordes :  
Mur de soutènement du  
cimetière*



*Sigean :  
Protection affouillement  
culée de pont*

- Le programme national des ponts a permis :
  - Une sensibilisation des Moa à la nécessité d'effectuer la surveillance, les travaux d'entretien voire les réparations nécessaires ;
  - Un maximum d'OA recensés dans un délai très court ;
  - Amélioration de notre connaissance du patrimoine ;
- Néanmoins, très peu de remontées auprès de l'ATD suite à la réception des carnets de santé. Pourtant 26 ouvrages (ponts + murs) présentent des défauts structurels majeurs et 166 ouvrages (ponts + murs) présentent des défauts structurels significatifs.
- On reste encore loin de la connaissance exhaustive du patrimoine communal.
- La suite PNP2 : compléter notre connaissance du patrimoine des communes qui ont raté le premier tour et des nouvelles qui pourront y émarger.



**Visitez le site internet de l'Agence**

**[www.atd11.fr](http://www.atd11.fr)**



Assainissement



Bâtiment



Eau potable



Espace public



Ouvrage d'art